



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

États-Unis

***Qui sont les détenus de Guantánamo ?
Sami al Hajj, ressortissant soudanais***

Cas d'appel n° 16

Index AI : AMR 51/013/2006

•
ÉFAI

•

États-Unis
Qui sont les détenus de Guantánamo ?
Sami al Hajj, ressortissant soudanais

Cas d'appel n° 16

Nom : Sami al Hajj
Nationalité : soudanaise
Profession : journaliste-cameraman
Âge : trente-cinq ans
Situation de famille : marié, un enfant

Informations générales

Sami al Hajj travaillait en qualité de journaliste pour le compte de la chaîne de télévision Al Jazira. Il rendait visite à son frère et à sa sœur à Damas lorsque ses employeurs l'ont appelé pour lui confier sa seconde mission. Cela se passait autour du 22 septembre 2001, c'est-à-dire moins de deux semaines après les attaques du 11 septembre sur le territoire des États-Unis. On lui demandait de couvrir le conflit international en Afghanistan.

Son frère a dit à Amnesty International que Sami al Hajj était alors peu disposé à se rendre dans une zone de conflit et que cette perspective l'inquiétait mais qu'il avait accepté en pensant qu'il ne serait pas de l'intérêt de sa carrière de refuser une aussi prestigieuse mission.

Sami al Hajj s'est rendu en Afghanistan en passant par le Pakistan, accompagné d'une équipe cinématographique. Après dix-huit jours de tournage, considérant que sa mission était terminée, il est retourné au Pakistan. En décembre 2001, Al Jazira lui a demandé de se rendre de nouveau en Afghanistan pour couvrir l'entrée en fonction du nouveau gouvernement dans ce pays. Avant même que lui et son équipe soient parvenus à la frontière, ils ont été arrêtés par la police pakistanaise. Sami al Hajj a été le seul de l'équipe à avoir été placé en détention.

Arrestation au Pakistan et remise aux autorités étasuniennes / Traitements subis en Afghanistan

Sami al Hajj a été détenu au Pakistan du 15 décembre 2001 au 7 janvier 2002. Son passeport lui a été confisqué, ainsi que sa carte de presse et son visa pour le voyage en Afghanistan. Le 7 janvier il a été remis aux autorités des États-Unis qui l'ont transféré à la base étatsunienne de Bagram en Afghanistan.

Sami al Hajj a décrit les seize jours de détention qu'il a passés à la base de Bagram comme les pires de sa vie. Il a, dit-il, été violemment torturé, agressé par des chiens, enfermé dans une cage placée dans un hangar à avions glacial ; les rations alimentaires étaient insuffisantes et la nourriture était souvent gelée.

Il a ensuite été transféré à Kandahar où les sévices ont continué. Sami al Hajj décrit comme suit les traitements qu'il y a subis :

- Il a été agressé sexuellement par des soldats étasuniens, qui ont notamment menacé de le violer.
- Il a été contraint de garder des positions douloureuses forcé de rester agenouillé sur des sols en ciment pendant de longues périodes.
- Il a été régulièrement roué de coups par ses gardiens.
- On lui a arraché un à un tous les poils de sa barbe.
- Il n'a pas été autorisé à se laver pendant plus de cent jours et il était couvert de poux.

Transfert à Guantánamo et conditions de détention dans cette base

Sami al Hajj a été transféré à Guantánamo le 13 juin 2002. Pendant toute la durée du vol il est resté enchaîné, bâillonné, la tête recouverte par une cagoule. S'il s'endormait les soldats le frappaient sur la tête pour le réveiller.

À Guantánamo Sami al Hajj n'a pas cessé d'être interrogé sur les liens éventuels existant entre ses employeurs et les islamistes extrémistes. Il a dit que lors de son premier interrogatoire il avait été privé de sommeil pendant plus de deux jours. Il a également ajouté : « *Pendant plus de trois ans la plupart de mes interrogatoires ont eu pour but de me faire dire qu'il existe une relation entre Al Jazira et Al Qaïda* ». Il affirme avoir été soumis à toute une série de mauvais traitements et avoir été privé de soins médicaux :

- Des gardiens ont brisé une de ses rotules en la frappant violemment avec leurs pieds.
- On lui a administré des coups sur la plante des pieds.
- À son arrivée à Guantánamo, des chiens de l'armée ont été utilisés pour l'intimider.
- Il a été l'objet d'insultes racistes et ses périodes de détente ont été réduites parce qu'il était noir.
- Avant d'être autorisé à voir les agents de renseignement soudanais venus à Guantánamo pour l'interroger, il dit avoir été enchaîné et aspergé de gaz poivre.

Après avoir été témoin en 2003 de la profanation du Coran - des soldats étasuniens auraient écrit « *fuck you* » (Va te faire foutre !) sur un exemplaire du Coran, et l'auraient piétiné - Sami al Hajj et un certain nombre d'autres prisonniers ont entrepris une grève de la faim. Les représailles des autorités du camp ont été rapides et brutales. Sami al Hajj dit avoir été violemment frappé et projeté en bas d'un escalier. Blessé gravement au visage au cours de ces violences, un médecin déclara que sa blessure nécessitait des points de suture. Ils auraient été effectués sans anesthésiant. Il a ensuite été placé à l'isolement avant d'être transféré au Camp V, le plus dur de Guantánamo, où il a été détenu pendant huit mois. Là, il a été placé au niveau de sécurité 4, où le traitement est le plus dur et où il y a le moins de privilèges.

Sami al Hajj affirme également que dix fois en dix jours il a été brutalement extrait de sa cellule par des gardiens en tenue anti-émeute (unités connues sous le nom de Force de réaction extrême ou d'urgence).

Soins médicaux

Sami al Hajj a un besoin urgent d'un certain nombre de soins médicaux, mais les autorités de Guantánamo lui ont toujours systématiquement refusé les traitements dont il a besoin.

- Il a eu en 1998 un cancer de la gorge pour lequel on lui avait prescrit un traitement qu'il devra suivre toute sa vie. Depuis qu'il est détenu par les autorités étasuniennes, il est privé de ce traitement.
- Il a réitéré les allégations faites par d'autres détenus de Guantánamo, à savoir que les injections qu'on leur avait administré de force ces trois dernières années inoculaient des maladies.
- Sami al Hajj souffre aussi de rhumatismes. Il a des problèmes de dents ainsi qu'une mauvaise vue. Il n'a reçu aucun traitement dentaire et n'a pas obtenu de lunettes.

Alors que sa rotule avait apparemment été brisée par un soldat américain, les autorités lui avaient refusé une prothèse (contenant du métal, cette prothèse est considérée comme une menace pour la sécurité).

Grève de la faim

En juillet 2005, Sami al Hajj a entrepris une grève de la faim avec 200 autres détenus. Selon lui : « *les revendications [des grévistes] visaient à ce qu'il soit mis fin aux traitements d'une excessive brutalité appliqués aux prisonniers, en particulier à ceux du Camp V, et que nous soient dispensés les soins médicaux dont nous avons tant besoin. Nous demandions aussi la fin des pratiques largement répandues consistant à droguer les prisonniers et à les manipuler psychologiquement.* » Les grévistes de la faim demandaient enfin la fermeture du Camp V, car dans ce quartier moderne de très haute sécurité les conditions de détention sont « *tellement mauvaises* ».

Les détenus ont appelé à cesser la grève de la faim après que les autorités eurent, semble-t-il, promis un certain nombre d'améliorations de leurs conditions de détention. Cependant il est rapidement apparu que les mauvais traitements

infligés aux détenus n'allaient pas cesser et qu'ils resteraient dans une situation de non-droit.

Les détenus ont ensuite repris leur grève de la faim pour protester contre le passage à tabac de plusieurs détenus et contre le fait que les autorités n'avaient réalisé aucune des réformes promises. En disant « *je n'en attends rien, mais je dois la faire* », Sami al Hajj a exprimé le désespoir des détenus qui ont repris la grève de la faim.

« Je souhaite retourner au Soudan pour reprendre ma vie normale avec ma chère famille »

Sami al Hajj

La famille de Sami al Hajj n'avait pas été informée de son arrestation au Pakistan. Elle pense que le gouvernement soudanais était au courant mais n'est pas intervenu et a refusé de prévenir la famille. C'est plus d'un mois après sa remise aux autorités étasuniennes que sa famille a été informée de sa détention.

Ses proches n'étaient pas au courant de son transfert à Guantánamo. Ce n'est que six mois après son arrestation qu'ils l'ont appris, par une lettre à son épouse acheminée par le CICR.

Les contacts avec la famille sont intermittents et les lettres qui lui parviennent sont d'ordinaire largement censurées. Elles mettent en général environ quatre mois pour arriver à destination. Le frère de Sami al Hajj a dit à Amnesty International que la famille n'avait reçu que deux lettres l'an dernier. Le même délai semble être de règle en sens inverse. Ainsi ce n'est qu'en août 2005 que Sami al Hajj avait été autorisé à lire une lettre envoyée par son frère en 2003.

Sami al Hajj a un fils de cinq ans qu'il n'a pas revu depuis qu'il avait l'âge d'un an. Comme dit son frère « *Vous pouvez imaginer quelle épreuve affective cela représente pour un enfant d'être privé aussi cruellement de la compassion et de l'amour de son père* ».

La détention de Sami al Hajj a été pour sa famille, non seulement une cause de souffrances affectives, mais aussi une cause de difficultés financières. Depuis que son père était tombé malade, il était le principal soutien financier de la famille. Le fait d'avoir trouvé un travail à Al Jazira avait été une grande chance pour toute la famille. Les informations persistantes indiquant que des actes de tortures et des mauvais traitements étaient commis à Guantánamo ne faisaient qu'accroître encore l'inquiétude des siens.

Agissez en faveur de Sami al Hajj

Dans vos lettres aux autorités des États-Unis :

- rappelez que Sami al Hajj et les autres détenus de Guantánamo Bay doivent être jugés en conformité avec les normes internationales d'équité ou libérés ;
- demandez instamment que les autorités étasuniennes tiennent la famille de Sami al Hajj pleinement informée de son statut juridique, de son état de santé et de ses conditions de vie ;

- demandez instamment qu'une enquête impartiale soit ouverte sur les allégations de Sami al Hajj selon lesquelles il a été torturé au cours de sa détention par les forces étasuniennes en Afghanistan et à Guantánamo, et cherchez à obtenir l'assurance qu'il recevra les soins médicaux dont il a besoin ;
- appelez le gouvernement des États-Unis à créer une commission indépendante chargée d'enquêter sur tous les aspects de la politique et des pratiques en matière de détention dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » ;
- demandez instamment que le centre de détention de Guantánamo soit fermé et que tous les autres centres de détention liés à la « guerre contre le terrorisme » soient soumis à un contrôle extérieur.

Veillez écrire au :

Ministre de la Justice des États-Unis

Alberto Gonzales
Attorney General
US Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20530-0001
États-Unis
Fax : + 1 202 307 6777
Courriel : AskDOJ@usdoj.gov

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : USA: Who are the Guantánamo detainees? Case sheet 16 – Sudanese national: Sami al Hajj

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI – janvier 2006

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :